

Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal
du 17 janvier 2023

Numéro	Objet	Décision
4561	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 15 décembre 2022	approuvée
4562	Présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB)	approuvée
4563	Modification du tableau des emplois : suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'ATSEM	approuvée
4564	Convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain pour le 1 010 rue de Genève	approuvée
4565	Signature d'une convention de servitude avec le SIEA dans le cadre de la construction du réseau public Fibre optique des communes de l'Ain	approuvée
4566	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal	approuvée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 23 janvier 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4561

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA
Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU
Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 15 décembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT



Publication faite le :

23 JAN. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4562

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAUX
Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB)

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget s'impose aux communes avant l'examen du budget primitif ;

CONSIDERANT que ce préalable obligatoire doit être constaté par l'adoption d'une délibération spécifique, sur la base d'un rapport présenté en séance ;

Le conseil municipal ACTE la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires préparatoires à l'adoption du budget primitif 2023, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Publication faite le :

24 JAN. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4563

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA
Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU
Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Modification du tableau des emplois : suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'ATSEM

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 ;
VU la saisine du Comité social territorial ;
VU le tableau des emplois permanents ;

CONSIDERANT que les emplois des collectivités doivent être créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT les besoins d'accueil des enfants en école maternelle et la réussite au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles d'un agent actuellement adjoint technique auprès des enfants en école maternelle ;

CONSIDERANT à ce titre qu'il est envisagé de supprimer le poste d'adjoint technique sur lequel est l'agent et de créer un poste d'ATSEM à temps complet ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un poste d'agent territorial spécialisés des écoles maternelles, à temps complet à compter du 1^{er} février 2023 ;
- DE SUPPRIMER un poste d'agent technique auprès des enfants en école maternelle, grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- DE PREVOIR ET INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;
- DE CHARGER Madame le Maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT


Publication faite le :

23 JAN. 2023



DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4564

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN

Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD

Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAUX

Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain pour le 1010 rue de Genève

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L324-1 ;

VU l'avis du Domaine estimant le prix d'acquisition à 1 135 000 € ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées AC n°482 d'une superficie de 570 m², n°490 d'une superficie de 1 580 m², n°483 d'une superficie de 149 m² et n°486 d'une superficie de 288 m² situées au 1 010 route de Genève à Dagneux, dans le cadre de son projet de développement de logements sociaux sur son territoire ;

CONSIDERANT que la totalité du tènement dispose d'une superficie totale de 2 587 m² et que l'EPF de l'Ain en a proposé la somme de 1 000 000 € ;

CONSIDERANT que pour acquérir l'ensemble de ce tènement, la Commune en confie le portage foncier à l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain pour une durée de six ans ;

CONSIDERANT qu'au terme de ce portage foncier, la Commune s'engage à racheter ou faire racheter le bien ci-avant désigné ;

CONSIDERANT que dans l'attente de ce rachat, le bien ainsi acquis par l'Etablissement public foncier de l'Ain sera mis à disposition de la Commune ;
CONSIDERANT que la Commune devra rembourser à l'Etablissement public foncier de l'Ain la valeur du stock au terme des six années de portage et que, dans l'attente, chaque année, elle devra supporter les frais de portage correspondant à 1,50% HT l'an du capital restant dû ;
CONSIDERANT que dans le cas où la préemption, exercée par l'Etablissement public foncier de l'Ain pour le compte de la Commune, conduirait à une fixation judiciaire du prix d'acquisition de la parcelle, les frais de procédure seront supportés par la Commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les modalités d'intervention de l'Etablissement public foncier de l'Ain visant à acquérir pour le compte de la Commune les parcelles ci-avant désignées et d'en assurer le portage pour une durée de six ans ;
- D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'Etablissement public foncier de l'Ain, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières ;
- D'AUTORISER madame le Maire a signé toutes les conventions afférentes à ce projet avec l'Etablissement public foncier de l'Ain, ainsi que les éventuels avenants et tous les actes rendus nécessaires dans le cadre du portage.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT



Publication faite le :

23 JAN. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4565

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEVRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA
Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAUX
Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Signature d'une convention de servitude avec le SIEA dans le cadre de la construction du réseau public Fibre optique des communes de l'Ain

VU les articles L1425-1, L2121-29 et L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a engagé le déploiement d'un réseau public de fibre optique dans les communes de l'Ain ;

CONSIDERANT que cette infrastructure de fibre optique nommée Li@ain permettra le raccordement des logements au très haut débit ;

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières d'une servitude consentie par la Commune au SIEA pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge ;

CONSIDERANT la parcelle concernée par la servitude :

- N°AC583 (959 rue de Genève)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de servitude telle que présentée ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Publication faite le : 23 JAN. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4566

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA
Messieurs Nicolas BERTHET, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Corentin BERTHO a donné procuration à Madame Danielle BERNARD
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAUX
Madame Laurie FERNANDES

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GUILLOT-VIGNOT

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;
VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations ;

Madame le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- *Barrière de sécurité piétons* :

La commune a encaissé 402 € de remboursement par l'assurance GROUPAMA. Un véhicule a percuté une barrière de sécurité piétons le 24/11/2022.

Le coût total des dégâts s'élève à 1 182,00 € et il y a une franchise de 780 € qui devrait être reversée plus tard par l'assurance. Les travaux de remplacement auront lieu début 2023.

- *Remplacement d'un poteau électrique :*

La commune a encaissé 684 € de remboursement par l'assurance GROUPAMA concernant le remplacement d'un poteau électrique en bois cassé par un accident de voiture route de Bourg. Le coût total des dégâts s'élève à 1 584,90 € et il y a une franchise de 900 €.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- *Cimetière du Renom* : concession au sol, caveau G-20, acte signé le 22 décembre 2022, pour une durée de 30 ans pour un montant de 242,16 euros

- *Cimetière des Granges* : concession au sol, pleine terre A5, acte signé le 2 janvier 2023, pour une durée de 15 ans pour un montant de 247,27 euros

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Publication faite le :

23 JAN. 2023